



ZOOM

La planification écologique pour bâtir "une écologie à la française"

Le 25 septembre, en conclusion du 2^{ème} Conseil de la planification écologique, **le Président de la République, Emmanuel Macron** a présenté sa vision pour **bâtir une "écologie à la française"** en réponse au triple enjeu du "dérèglement climatique et de ses conséquences", de "l'effondrement de notre biodiversité" et de "la rareté de nos ressources".

Pour y parvenir, **l'Hexagone devra réduire de 5 % par an ses émissions de gaz à effet de Serre** (soit une baisse de 138 Mt CO₂), entre 2022 et 2030 (vs - 2 % /an entre 2017-2022). Ce plan sera complété en octobre prochain par la **3^{ème} Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB)** et le **3^{ème} Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)** en décembre. Il est destiné à être décliné dans les territoires, qui auront "une liberté sur les moyens et le chemin à atteindre".

Dès le 19 septembre, **la Première ministre, Elisabeth Borne** a présenté les grandes lignes de la planification aux différents acteurs du **Conseil National de la Refondation (CNR)** : représentants d'organisations patronales, syndicales, d'élus locaux, de chambres consulaires, d'associations environnementales ou de lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement prévoit d'**engager plus de 10 Mds€ d'investissements supplémentaires (dont 7 Mds€ "décaissés" dès 2024)**, en sus des 34 Mds € de "budget vert" de l'État en 2023.

Six domaines d'actions prioritaires ont été définis : l'accélération de la rénovation des logements ; la décarbonation des mobilités ;

📄 Téléchargez la [synthèse de la planification écologique](#) (source : www.gouvernement.fr)

la transition écologique des filières agricoles ; la préservation de la biodiversité ; l'innovation verte des entreprises ; **la transition énergétique**. Ce dernier volet bénéficiera d'1,8 Md€ d'autorisations d'engagements supplémentaires. Il vise à décarboner le mix énergétique de la France, en réduisant la part des énergies fossiles de 20 % d'ici à 2030 (passant de 60 % à 40 %), et en sortant définitivement du charbon pour la production d'électricité dès 2027. Les moyens supplémentaires permettront principalement de soutenir la production d'hydrogène (+ 700 M€) et l'injection de biométhane (+ 800 M€).

Pour accompagner **l'innovation verte des entreprises**, une enveloppe de 1,5 Md€ supplémentaire sera dédiée en 2024 aux investissements destinés à financer la **filière des batteries de voitures électriques, le développement de l'hydrogène et la décarbonation des sites industriels**. Le projet de loi Industrie verte prévoit également l'instauration d'un crédit d'impôt et des garanties vertes. Le Fonds Chaleur, administré par l'Ademe, sera abondé de 300 M€ en 2024 (pour être porté à 800 M€ au total).

Le **volet mobilité** se verra alloué 1,6 Md€ supplémentaire en 2024, afin de financer le **plan d'avenir des transports** présenté en février dernier. Les investissements dans le réseau ferroviaire seront prioritaires. Des moyens seront également consacrés au verdissement des flottes de véhicules (voitures, poids-lourds, vélos, bornes de recharge) utilisés pour les déplacements quotidiens et le transport de marchandises.

> AEF - 26/09/23 - www.banquedesterritoires.fr - 20/09/23

À l'occasion de l'examen en **Commission des Finances** du **projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP)** pour la période 2023-2027, les députés ont adopté un **amendement** imposant au gouvernement de présenter chaque année au Parlement **une "stratégie pluriannuelle qui définit les financements de la transition écologique et de la**

politique énergétique nationale". Le gouvernement a rendu un **avis "très favorable"** et la disposition figure donc dans le PLFP 2024, qui prévoit également l'engagement d'une démarche de **verdissement du budget des collectivités territoriales** dont les dépenses totales dépassent 50 M€.

> Contexte - AEF - 26/9/2023 - [Enerpresse](#) - 2/10/23

ÉCONOMIE

Le ministre de l'Économie a révisé, à la baisse, ses **prévisions de croissance pour 2024**, et table désormais sur une **hausse du PIB de 1,4 %** (vs 1,6%). Une vision optimiste que ne partage pas la **Banque de France** qui prévoit un **taux de croissance de 0,9 % en 2024**, ainsi qu'une remontée du taux de chômage, à 7,5 % en 2024 (7,2 % actuellement). La raison ? Un environnement international qu'elle juge "peu favorable", freinant l'activité, celle-ci étant principalement portée par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

> [Les Echos](#) - 19/09/23

En 2023, si la hausse des taux d'intérêt a fragilisé le marché immobilier, en revanche, **l'investissement des entreprises a été préservé**. Sur la période récente, "elles ont réussi à répercuter l'augmentation de leurs coûts et à préserver leurs marges", souligne **Charles-Henri Colombier, Directeur de la conjoncture chez Rexecode**. L'inflation a également "réduit mécaniquement le poids de leur dette à taux fixe, ce qui améliore leur équation financière". Au 2^{ème} trimestre, **l'investissement productif s'est encore amélioré de 0,7 %**. "Ces derniers mois, le renouvellement des flottes automobiles, les achats d'équipements et les extensions de capacités de production ont soutenu la dynamique" note **BNP Paribas**. D'après le **Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire (METI)**, cette bonne dynamique s'explique également par un "impératif d'investissement" en termes de **robotisation, digitalisation et transition environnementale**, estimé à **26 Mds € / an pour les 11 000 PME et ETI**. Toutefois des signaux semblent présager un prochain ralentissement de l'investissement productif. Alors que l'activité ralentit, les entreprises voient les coûts de production et de financement augmenter. La fin de l'année 2023 s'annonce "délicate", et 2024 plus compliquée encore, souligne le METI. La hausse des taux d'intérêts auraient déjà conduit 15 % des ETI à revoir leurs projets. Rexecode note déjà "une chute des demandes de crédit des entreprises pour les 3 mois à venir". D'après BNP Paribas, l'investissement productif devrait **diminuer de 0,3 % au 3^{ème} trimestre, puis 0,8 % au dernier trimestre**, avant de **chuter de 1 % en 2024** (-0,7 % d'après Rexecode).

> Les Echos – 14/09/23

D'après la dernière **note de conjoncture** publiée par la **Banque postale, les finances locales devraient marquer le pas en 2023**, après deux années d'amélioration. Différentes causes expliquent cette dégradation des budgets locaux : niveau élevé de l'inflation, activité économique orientée à la baisse, crise du marché immobilier. La Banque postale prévoit donc une **contraction de 9 % de leur épargne brute**, principal indicateur de la santé financière des territoires. Après un pic en 2022 de 46,3 Mds €, la **capacité d'autofinancement atteindrait 42,1 Mds € en 2023**, légèrement en deçà du niveau constaté en 2019 (42,6 Mds €). Les recettes de fonctionnement, en forte progression en 2022 (4,6%), n'augmenteraient que de 3,2% en 2023, tandis que les dépenses de fonctionnement s'accroîtraient de 5,8 % (vs 5 % en 2022). Les **départements**, dont la hausse des dépenses s'est limitée à 3,9 %, sont particulièrement fragilisés. Leur épargne brute chute de 31 % cette année, pénalisés par une forte diminution des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Alors que la TVA représente la moitié des recettes des **régions**, celles-ci sont moins déstabilisées. Malgré ce repli de l'autofinancement des collectivités, **les dépenses d'investissement pourraient augmenter de 9,6 %**, à 76 Mds € (69,7 Mds € en 2022). Si l'inflation explique pour moitié cette hausse, la progression s'explique également par les décisions d'investissement des grandes collectivités (régions, grandes villes, grandes intercommunalités), pour "des raisons qui tiennent à leur compétences", en particulier au profit de la **mobilité**.

Consultez la **note de conjoncture de la Banque de France** (source : <https://le-groupe-laposte.cdn.primic.io>)

> www.banquedesterritoires.fr – www.lagazettedescommunes.com – Les Echos - 22/09/23

Interrogé à l'occasion de la séance des questions au gouvernement sur son intention de légiférer pour **restreindre la sous-traitance en cascade dans le secteur du BTP, le ministère de l'Économie** a répondu par la négative. Une proposition de loi du **député Pierre Morel-À-L'huissier (Liot)**, soutenue notamment par **la Capeb**, souhaitait limiter la sous-traitance au 2^{ème} rang pour les marchés passés en lots séparés, et au 3^{ème} rang pour les marchés non allotis. Dans une réponse écrite, le ministère juge "plus opportun, de privilégier les outils dont disposent les acheteurs en matière d'information et de contrôle des prestataires en chaîne et d'en promouvoir un recours plus efficace".

Consultez la **réponse écrite du ministère de l'Économie** (source : <https://questions.assemblee-nationale.fr>)

> www.lemoniteur.fr – 19/09/23

Les opérateurs télécoms (Bouygues, Free, Orange, SFR) ont obtenu le plafonnement à 400 M€ de l'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (Ifer)**, pour sa composante "fixe" (appliquée aux réseaux cuivre et fibre), dans le **projet de Loi de Finances 2024**. Cette disposition devrait leur éviter de voir s'envoler le montant de la taxe pour les nouvelles lignes fibrées. Depuis 2019, ils bénéficiaient d'une exemption. Cet avantage fiscal devait prendre fin en 2024.

> Les Echos – 19/09/23



SOCIAL

France Hydrogène a réalisé **une étude, baptisée Def'Hy**, sur les **besoins en recrutements et formation de la filière**. Ce diagnostic a été établi par la filière, en partenariat avec **Pôle Emploi, Adecco** et le **Centre d'Animation pour les Ressources d'Information sur la Formation, Carif-Oref**, dans le cadre de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt "Compétences et métiers d'avenir"**. De 2019 à 2022, les offres d'emplois relatives à la production d'hydrogène ont augmenté de 77 %. En un an, **le nombre d'emplois directs a doublé pour s'élever fin 2022 à 5 800**, plus du double restant non pourvu (soit 6 800 emplois). Très dynamique, la filière estime ses besoins en compétences à **100 000 emplois d'ici à 2030**, et 85 % des métiers sont identifiés comme étant en "forte" ou "très forte tension". Côté "recrutements", 17 % des offres ciblent des ingénieurs chefs de projet, puis des commerciaux (9,1 %) et des techniciens d'exploitation et de maintenance (9,1 %). Dans les deux premiers cas, la pénurie de candidats résulte d'une "véritable concurrence entre les filières industrielles, dominantes comme naissantes", constate **Eduardo de Santos, chargé de mission énergie en région Auvergne-Rhône-Alpes**. Des lacunes en matière d'offres de formation ou de qualification créent également des tensions pour recruter des profils plus opérationnels. Les secteurs de la **pétrochimie**, affecté par la transition énergétique ou de la **sidérurgie**, touchée par la crise sur les matières premières ont été identifiés comme de potentiels viviers de compétences. Plus de 200 formations ont été recensées, dont 75 seulement sont certifiantes ou diplômantes. Près d'un tiers n'était pas disponible en début d'année. "Elles constituent, pour la plupart, une **coloration sur l'hydrogène de formations existantes** et se concentrent surtout sur l'ingénierie de systèmes de production, mais trop peu sur la maintenance ou la sécurité des installations."

Consultez **l'étude** (source : <https://s3.production.france-hydrogene.org>)

> www.actu-environnement.com – 18/09/23 - **Enerpresse** – 20/09/23



ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Dans un rapport, remis au Ministère de la Transition énergétique, la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** a actualisé ses estimations du **coût complet du nucléaire**. Entre 2026 et 2040, il s'établirait à 60,7 €/MWh, puis à 59,1 €/MWh de 2030 à 2035 et à 57,3 €/MWh entre 2036 et 2040. Ce chiffrage dépasse largement le prix de vente actuel fixé à 42 €/MWh dans le cadre de l'**Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (Arenh)** dont bénéficient les fournisseurs alternatifs, et l'estimation réalisée en 2020 par la CRE, à 48 €/MWh. Progression des taux d'intérêt, coût du capital pour EDF, inflation des matières premières expliquent notamment la tendance haussière de cette nouvelle évaluation.

Consultez la **synthèse de l'étude de la CRE** (source : www.ecologie.gouv.fr)

> **Enerpresse** – 21/09/2023 – Les Echos – 19/09/23



Le 20 septembre dernier, RTE, le gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité a publié son **bilan prévisionnel 2023-2035**. En juin dernier, il estimait que la consommation d'électricité augmenterait de 40 % d'ici à 2035 en raison de l'électrification des usages. Selon lui, **un triplement des investissements dans le système électrique** (estimé entre 25 et 35 Mds € à l'horizon 2030-2035) est indispensable pour atteindre les objectifs de décarbonation et de réindustrialisation. Cet effort devrait porter en priorité sur les **capacités de production et de flexibilité**. Malgré l'augmentation des coûts de production, cela se répercuterait positivement sur la balance commerciale de la France (de 5 à 10 Mds € / an d'ici à 2030-2035), en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles. Il estime également que les nouveaux sites éoliens offshore et le nouveau solaire, plus compétitifs, réduiront progressivement le coût de production entre 2025 et 2035, qui retrouverait alors son niveau de 2020. Pour garantir l'équilibre offre/demande d'électricité à horizon 2030, le RTE propose d'instaurer **"un programme industriel" de déploiement d'équipements de flexibilité pour programmer et piloter les usages**. Il soutient également le renforcement d'outils économiques incitant à piloter la consommation, pour que les consommateurs puissent **"tirer les bénéfices de leur flexibilité"**. Au passage il souligne l'absence d'évolution de **"la structure des tarifs de fourniture"** qu'il juge insuffisamment **"adaptée aux besoins futurs du système électrique"**. RTE propose également d'évaluer **"l'impact agrégé"** des actions de flexibilité sur la courbe de charge nationale, pour vérifier si des dispositions pourraient fournir un service équivalent à des moyens de production.

🔗 Consultez le [Bilan prévisionnel 2023-2035 / RTE](https://assets.rte-france.com) (source : <https://assets.rte-france.com>)

> [Le Figaro - 19/09/23 - Eneprresse - Contexte - 21/09/2023](#)

La **planification écologique** sera déclinée dans les territoires. **Une circulaire** à venir devrait en préciser la méthode. La démarche reposera sur l'organisation d'ici l'été prochain de **"COP régionales"** que présideront le préfet et le Président de Région, pour **établir un diagnostic et décliner localement les domaines sur lesquels agir** pour répondre aux objectifs de la transition écologique. A l'été 2024 devront ainsi être définis les **"choix et engagements des territoires"**. Les **départements** devront veiller au bon accompagnement des porteurs de projets en termes d'ingénierie. Les **Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** seront ensuite adaptés pour qu'ils deviennent **"le cadre unique et pluriannuel d'accompagnement de la mise en œuvre des projets de territoire"**. Les **solutions de financement**, Fonds vert inclus, seront orientées prioritairement vers les projets cohérents avec les engagements pris.

> [AEF - 26/09/23 - Contexte - 28/09/23](#)

L'année 2024 ouvrira une phase de chantiers de rénovation du réseau de transport d'électricité. **En 2024, les travaux de remplacement de près de 600 km de lignes s'élèveront à 2 Mds €**. RTE a décidé de **recycler l'aluminium** issu des câbles à haute tension **"pour pouvoir ensuite le réinjecter dans le process de fabrication de nouveaux câbles"**, indique **Delphine Porfirio, Directrice du département concertation et environnement chez RTE**. Si la ressource ne pose pas de problème, la chaîne d'approvisionnement en bauxite est en effet complexe et la production d'aluminium énergivore et émettrice de carbone. Dans la vallée de la Maurienne (73), les câbles déposés ont permis de fabriquer 40 km de nouveaux câbles, réutilisés cet été en Corrèze (19) et dans le Maine-et-Loire (49). RTE espère ainsi **"transformer l'essai et faire de cette expérimentation une véritable filière industrielle"**.

> [AFP - www.lemoniteur.fr - 29/09/23](#)

Il reste environ 11 millions de prises FttH à déployer d'ici à 2025, dans les zones rurales ou de densité moyenne. La moitié pourrait être installée en utilisant les **supports aériens basse tension du réseau de distribution électrique**, dont les collectivités sont propriétaires. Pour faciliter leur utilisation, la **Fédération des Infrastructures Numériques (Infranum)**, **Enedis** et la **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)** ont décidé d'actualiser le **modèle national de convention "appuis communs"**. Un avenant simplifiera la procédure définie par l'**arrêté technique** du 24 décembre 2021, en dispensant les opérateurs d'étude de calcul de charge, dans les configurations de raccordement les plus fréquentes. Cette mise en commun des infrastructures nécessite toutefois de **simplifier la transmission de données** (informations techniques et de géolocalisation) entre les différents acteurs.

> [Contexte - 28/09/2023](#)

Depuis le mois de janvier, **les ventes de véhicules électriques ont fortement progressé** (+47,4 % par rapport aux véhicules thermiques), pour représenter une part de marché de 15,4 %. D'après **Clément Molizon, Délégué général de l'Avère-France** **"la France est le 2^{ème} pays en termes de bornes, derrière les Pays-Bas"**. La recharge s'effectue très majoritairement à domicile ou sur le lieu de travail (85 %). Le dernier baromètre mensuel sur la qualité des infrastructures de recharge souligne que **85 % des bornes dysfonctionnent, ou sont indisponibles** pour des raisons techniques ou de maintenance. L'association souhaite inverser la tendance pour porter le taux de disponibilité du parc d'IRVE à 95 %. **"Les premiers réseaux ont plus de dix ans ; ils ont été installés généralement par les pouvoirs publics et les bornes n'ont pas toujours été entretenues comme elles le devaient"**, estime **Gilles Bernard, Président de l'Association Française pour l'Itinérance de la Recharge Électrique des Véhicules (Afirev)**. Ainsi, **"dans certaines régions, à cause de la sécheresse et la terre qui s'est compactée, des câbles se sont retrouvés à l'air libre. Les opérateurs ont dû condamner les bornes et effectuer des travaux de mise en conformité"**. Désormais les opérateurs doivent publier des **"engagements de qualité et les résultats obtenus"**, précise Gilles Bernard, ces informations étant publiées sur le site de l'Afirev. Les collectivités doivent également établir **un schéma directeur et planifier l'installation de bornes**. De quoi améliorer le maillage du territoire, en privilégiant les territoires ruraux, pour éviter les zones blanches et **"les zones périurbaines où l'usage de la voiture est indispensable mais dans des quartiers où le bâti, bien que souvent individuel, n'est pas compatible avec la possibilité d'installer une prise à domicile."**

> [Le Figaro - 25/09/23 - Eneprresse - 27/09/23](#)

Il faut **29 000 tonnes d'argent pour produire 1 TWh crête de modules photovoltaïques**. Principalement constitué de verre (67 %), un module est également composé de 12 % d'aluminium, de 9 % de plastiques, 4 % de silicium, 2 % de cuivre et 0,08 % d'argent. **L'éco-organisme Soren**, spécialisé dans la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques usagers vise à maximiser la valorisation de chacun des composants. En 2022, il a récupéré près de 3 850 tonnes d'équipement, principalement sur site (3 600 tonnes). L'Occitanie (684 tonnes), la Martinique (575 tonnes) et la Nouvelle Aquitaine (543 tonnes) sont les régions où la collecte a été la plus abondante. Sur les 5000 tonnes de panneaux photovoltaïques traités, 84 % ont été recyclés. Le reste a été éliminé (12 %) ou valorisé (4 %). En volume, ses partenaires réussissent à valoriser en moyenne 94 % des modules, pour une valorisation qui atteint aujourd'hui 50 %. Soren ambitionne de porter celle-ci à 60 %, voire 70 %.

> [www.lesechosdusolaire.fr - 12/09/23 - Electro Magazine - Août-Septembre 2023](#)

Certivea propose **deux nouvelles certifications HQE** à l'attention des **propriétaires et gestionnaires d'établissements de santé : "HQE Bâtiment santé" et "HQE Bâtiment durable"**. Ces référentiels **"fixent des exigences spécifiques aux établissements de soin et offrent des feuilles de route structurantes et sécurisantes, qui permettent de valoriser les performances atteintes"**, indique Certivea. Ces deux certifications s'appliquent à tous les établissements du secteur public ou privé : CHU, clinique, Ehpad, hôpital (y compris militaire), polyclinique, institut de recherche, unité de dialyse, etc. Elles **"concernent toutes les phases de la vie de ces bâtiments : construction, rénovation ou exploitation"** et abordent leurs différentes problématiques : énergie, réversibilité des locaux, sécurité numérique, isolation phonique, accessibilité et circulation, disponibilité des services de proximité.

> [www.techopital.com - 18/09/23](#)



EN RÉGIONS

Ile de France. En raison de l'organisation des **Jeux Olympiques**, la **Ville de Paris** prévoit de **restreindre l'activité des entreprises du BTP dans la capitale**. Dès les 15 mars 2024, plus aucune autorisation de démarrage de **nouveaux chantiers de travaux publics** ne sera délivrée dans les zones aux abords des sites olympiques. L'interdiction s'étendra à l'ensemble de la capitale entre le 15 juin et le 15 septembre. Elle se prolongera jusqu'au 30 octobre dans les zones situées aux abords des sites olympiques pour faciliter le démontage des infrastructures. Dans le bâtiment, seuls les chantiers ayant une emprise sur voirie seront interdits entre le 15 juin et le 15 septembre, ainsi que dans les zones situées sur l'axe seine, dans le nord de Paris et dans le sud du XVI^{ème} arrondissement. Sans attendre, certaines entreprises s'organisent en évitant de se positionner sur des projets situés à Paris et en petite couronne durant cette période, quitte à renoncer à certains contrats, pour éviter de devoir intervenir avant la fin des JO. Inversement "alors que des entreprises étaient prêtes à engager des chantiers sur la période des JO, ce qui est autorisé dans de nombreuses zones" indique **Philippe Servalli, président de la FFB-Grand Paris**, certains maîtres d'ouvrages ont préféré les repousser après la fin des jeux. L'absence d'information de la part des collectivités de la petite couronne inquiète également les acteurs du BTP.

> www.lemoniteur.fr – 29/09/23

PACA. Pour décarboner leur fourniture d'énergie, **les industriels du bassin de Fos-sur-Mer (13)** multiplient les **projets à base d'hydrogène**. Cette technologie permet non seulement de stocker l'énergie produite par le renouvelable et le surplus de production électrique industrielle, mais sert aussi de substitut aux installations existantes, à base de carburants fossiles. D'après une étude, les besoins des industriels de Fos-sur-Mer sont estimés à 108 000 tonnes d'hydrogène d'ici à 2030, l'équivalent de 1,2 GW de production électrique. Une trentaine de projets se déploie. **L'usine de production d'hydrogène vert H2V Fos** atteindra une capacité de 600 MW en 2030. Elle produira 84 000 tonnes d'hydrogène vert/an qui sera injecté sur les réseaux gaziers et pipe-line de la zone portuaire et industrielle. De quoi permettre à Arcelor Mittal ou aux raffineries Esso et Petrobrines de réduire de 750 000 tonnes leurs émissions de CO₂. Le **projet GravitHy** prévoit d'investir 2,2 Mds€ dans une unité de réduction de fer par hydrogène. **HyVence** (600 M€), vise la production d'hydrogène renouvelable bas carbone par électrolyse via une ferme photovoltaïque de 500 ha. Les surplus de production d'électricité verte seront stockés dans le cadre du **projet "Power to Gas"**. L'hydrogène sera transportable sous forme liquide, grâce à **Hysilabs** qui a levé 13 M€ pour développer la technologie, protégée par 70 brevets internationaux.

> [Les Echos](#) – 13/09/23

EN EUROPE

Bruxelles. La **directive européenne Efficacité énergétique** est parue au Journal Officiel de l'Union européenne le 20 septembre dernier, pour une entrée en vigueur le 10 octobre prochain. Le texte rehausse l'**objectif contraignant de réduction de la consommation finale d'énergie de l'UE de 11,7 % d'ici à 2030** (par rapport aux projections pour 2030, fixées en 2020). À compter de 2024, l'Union européenne devra réduire chaque année de 1,3 % ses consommations d'énergie, puis de 1,5 % à partir de 2025 jusqu'à fin 2027, et de 1,9 % à compter de 2028. Les États membres disposent de 2 ans pour transposer les nouvelles dispositions dans leur droit national. Chacun devra également fixer sa "**contribution nationale indicative**" pour atteindre la cible européenne.

📄 Téléchargez la [Directive européenne EU 2023/1791](#) (source : <https://eur-lex.europa.eu>)

> [Le Monde](#) - 20/09/2023 - www.actu-environnement.com – 21/09/2023

Allemagne. La **banque nationale de développement allemande (KfW)** propose une **aide à l'installation de panneaux solaires couplés à une batterie, destinés à alimenter la recharge de véhicules électriques**. L'afflux de demandes (33 000) a épuisé en quelques heures l'**enveloppe de 300 M€**, l'obligeant à clore le dépôt des candidatures. L'aide octroyée peut atteindre 10 200 €. Le gouvernement prévoit d'attribuer un budget de 200 M€ supplémentaire en 2024 pour renouveler ce programme d'aide.

> [Energie](#) – 29/09/23



BTP

D'après la dernière **note de conjoncture de la Fédération Française du Bâtiment (FFB)**, la **récession menace** en raison de l'arrêt de la construction de logements neufs. Le secteur cumule les signaux négatifs : fin du PTZ et du dispositif Pinel, inflation, impact de l'éco-contribution de la REP, chute des ventes en neuf, etc. Le volume d'activité 2023 a été révisé à la baisse pour s'établir à **-0,2 % dans le bâtiment, dont -3,1 % dans le neuf**. À fin juillet, sur une année glissante, les mises en chantier de logements se sont effondrées de 16,9 %, et les autorisations de 28,3 %. Hors résidentiel, l'activité est aussi en recul : en glissement annuel, les surfaces commencées s'établissent à -19,2 %, et les surfaces autorisées à -1,5 %. Sur ce segment, de mai à juillet 2023, la FFB enregistre toutefois une hausse de l'activité de 2 %, liée à la dynamique insufflée par **les collectivités qui ont investi dans leurs bâtiments administratifs (+8,4 %)**. Le segment des bâtiments industriels enregistre également une hausse des autorisations de 14,5 % au cours des 3 derniers mois (+4,2 % de janvier à fin juillet 2023). Autre note positive : la **hausse de l'activité amélioration-entretien de 2,4 % au 2^{ème} trimestre** (vs 1 % au 1^{er} trimestre 2023). A l'horizon 2025, la FFB affiche son pessimisme et prévoit une chute de l'activité dans le neuf de 20 Mds€ entre 2022 et 2025, tandis que la rénovation devrait augmenter de 6 Mds €. Côté emplois, la FFB évoque la perte de 150 000 salariés.

> www.lemoniteur.fr – 13/09/23



NOMINATIONS

- **Barbara Kiraly**, Rédactrice en chef adjointe de la rédaction du Moniteur, spécialisée dans l'immobilier, devient **Déléguée Générale de l'Association des Directeurs Immobiliers (ADI)**.
- **Thomas Veyrenc**, ingénieur Centrale-Supélec, diplômé de l'University College London et de l'IEP de Paris. a rejoint le 1^{er} octobre le **directoire du gestionnaire de réseau de transport français, RTE** en tant que **Directeur général du pôle Finances, achats et risques**, en plus de ses responsabilités actuelles de **Directeur du pôle Stratégie, prospective et évaluation**.

> [Contexte](#) – 28/09/2023 – www.environnement-magazine.fr – 29/09/23 – lemoniteur.fr – 14/09/23

